



Académie Bushikai Karaté-Do France

Membre de la Fédération Européenne de Karaté et Arts Martiaux Traditionnels (FEKAMT)

Membre du World Union of Karate Federations (WUKF)

Membre de l'International University of Martial Arts (IUMA)

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION

A la pratique du karaté

Je soussigné, Docteur :

Certifie que :

Mr, Mme, Mlle :

(nom et prénom)

Né(e) le :

Demeurant au :

.....

ne présente à ce jour, aucun signe cliniquement décelable de maladie ou d'infection, contre-indiquant la pratique du Karaté, dans un but de culture, loisirs et hors de toute compétition.

Fait à : Le :

Signature et tampon (obligatoire)

Le présent certificat est valable pour la saison sportive, sauf maladie intercurrente ou accident qui nécessiterait un nouvel examen médical.

.....

Dans l'article 3622-1 de sa nouvelle partie législative, le Code de la Santé publique précise que la première délivrance d'une licence « sportive » est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, valable pour toutes les disciplines à l'exception de celles mentionnées par le médecin et de celles pour lesquelles un examen médical plus approfondi sera nécessaire.